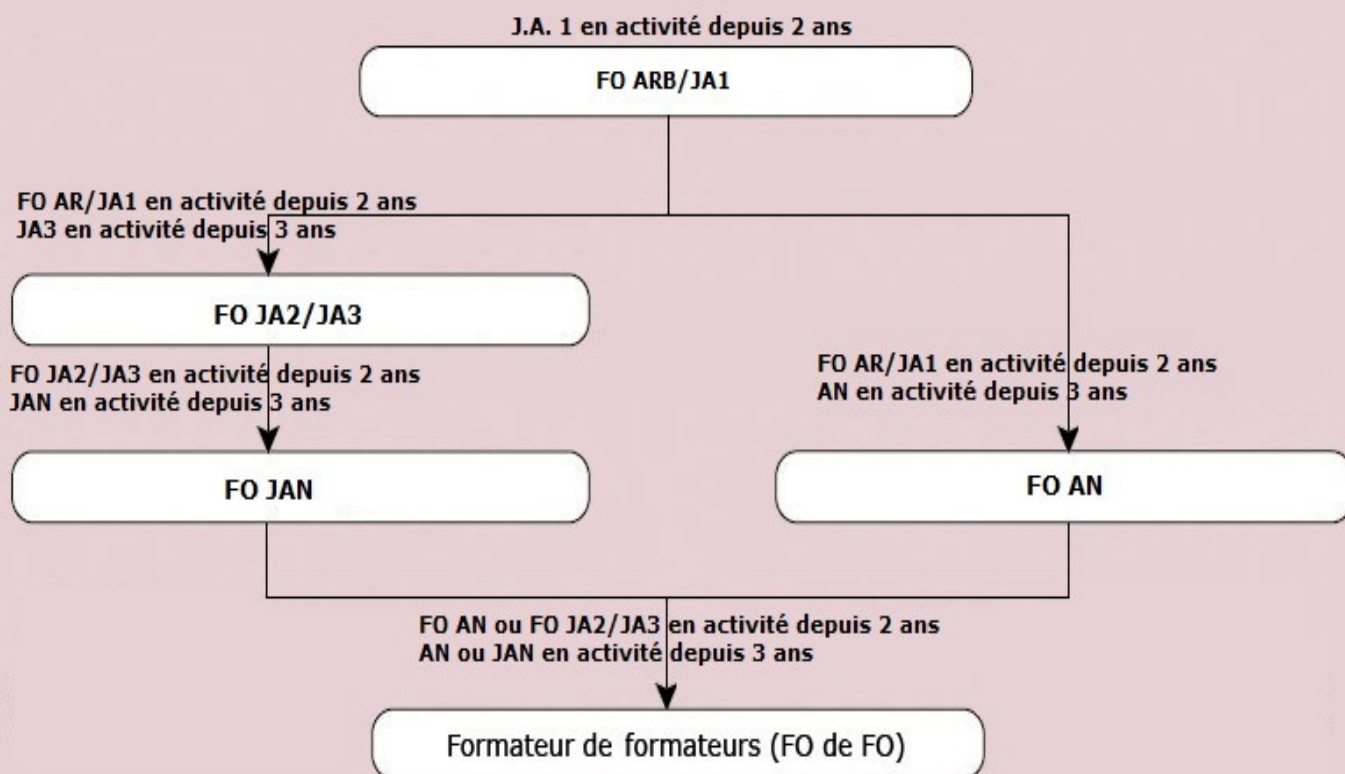




Pour plus d'informations, cliquez sur la formation de votre choix.

IMPORTANT

Tout Formateur n'ayant eu aucune activité, 2 saisons consécutives, ne devra pas encadrer une session seul.
Tout Formateur n'ayant eu aucune activité, 3 saisons consécutives, devra participer à une nouvelle session de Formation de Formateurs (de son grade).

Remarques :

Les formations et examens de formateurs en Arbitrage sont sous la responsabilité d'un Coordonnateur National de la Formation en Arbitrage (même si certaines formations ou examens peuvent être délocalisées en régions sur certaines sessions).

Toutes ces formations et diplômes se déroulent sous l'autorité du (de la) Président(e) de la Commission Fédérale de Formation.

NB : Les formations et examens de FO de FO sont organisés au niveau national selon le nombre de candidats volontaires entrant dans le cadre des pré-requis demandés.